المملكة المغربية
Royaume du Maroc

وزارة الفلاحة و الصيد البحري و التنمية القروية و المياه و الغابات
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts

المندوبية السامية للمياه و الغابات و محاربة التصحر
Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification

Zones Humides du Maroc
stratégie nationale
2015-2024

Kenitra, le 28/03/2018

Zones humides : Etat des lieux

Inventaire National

300 Sites (400.000 ha)

170 lacs de barrages

120.000 ha

130 sites naturels

280.000 ha

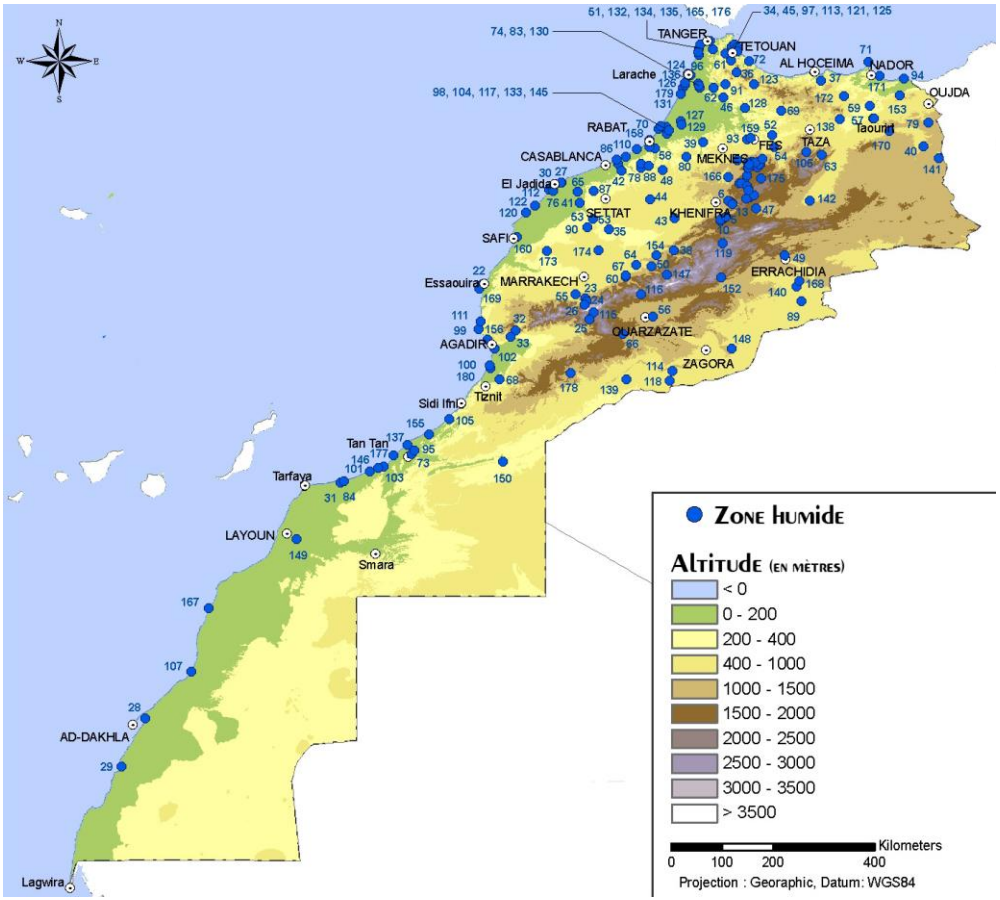

Les Z. H. du Maroc sont réputées pour leur abondance et leur diversité bien plus que pour leur superficie : naturelles ou artificielles, permanentes ou temporaires, littorales ou continentales.

Zones humides: Etat des lieux

RÉALISATION DU PROGRAMME DÉCENNAL 2005-2014

- Inventaire ouvert des zones humides (300 sites)
- 24 sites RAMSAR
- 84 sont des zones humides prioritaires (54% des SIBE)
- Plans d'aménagement et de gestion des ZH prioritaires
- Plans d'action intégrés des ZH prioritaires
- Stratégie et plan d'action national en faveur des ZH
- Plateforme partenariale pour le programme d'éducation et de sensibilisation (CESP)

Enjeux de conservation et d'utilisation rationnelle des ZH

01 Conservation des valeurs patrimoniales et des fonctions écologiques des zones humides

02 Gouvernance et coordination entre les politiques publiques en faveur des zones humides

03 Valorisation économique des zones humides au bénéfice des populations locales

04 Sensibilisation et participation du public a la gestion rationnelle des zones humides

05 Développement et partage de la connaissance sur les zones humides

Stratégie pour les Zones Humides

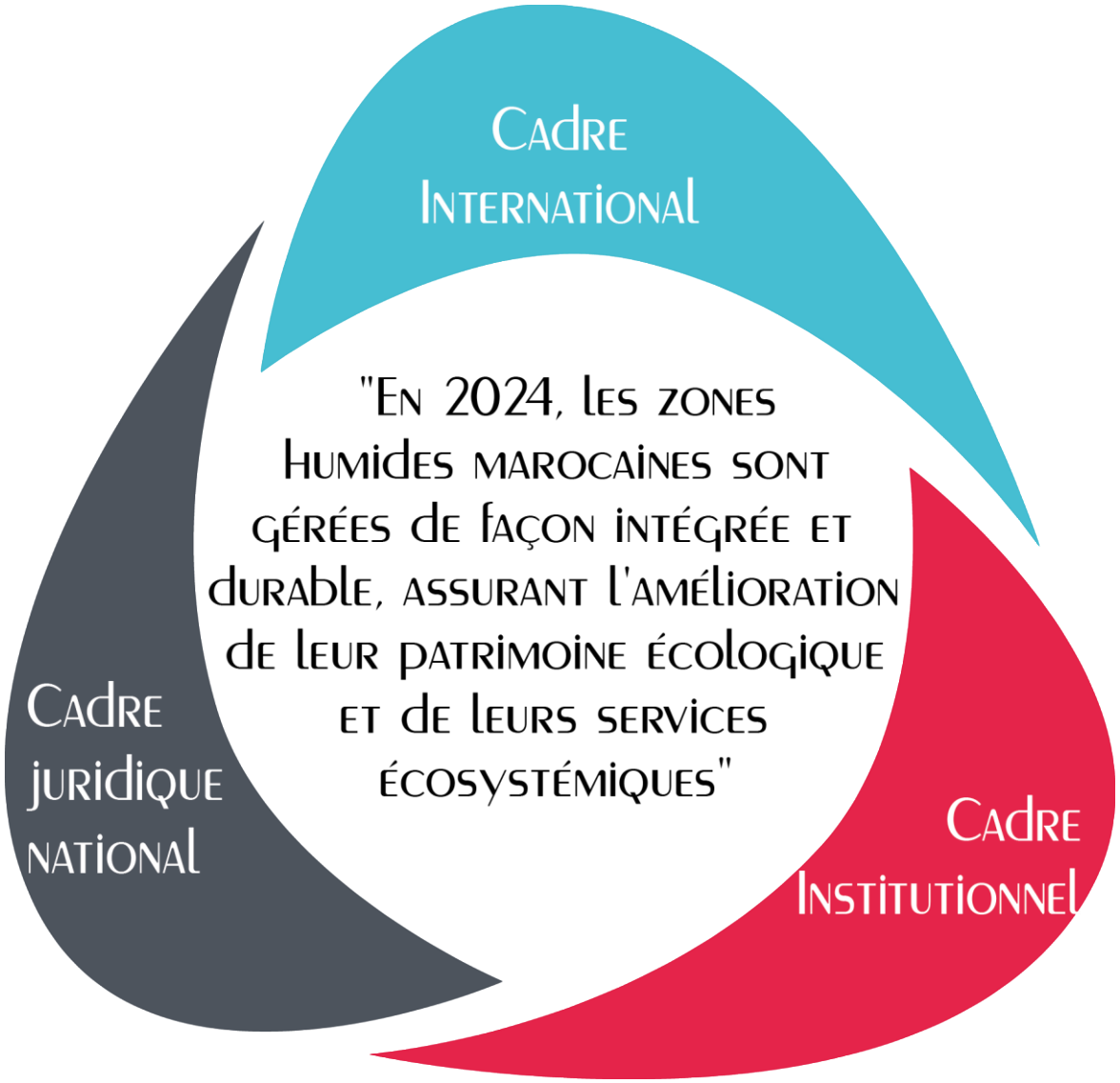

Stratégie nationale des zones humides

Axes

Objectif 1.1: **A l'horizon 2024, améliorer de façon significative l'état de conservation des habitats des zones humides naturelles.**

- **Classement de 30 sites Ramsar**
- **Gestionnaires sites Ramsar**
- **Plans d'action des ZH prioritaires**

Objectif 1.2: **A l'horizon 2024, établir et exécuter des plans nationaux de réhabilitation et de gestion durable de la faune et de la flore patrimoniales des zones humides**

- **Espèces remarquables**
- **Espèces migratrices (oiseaux, poissons)**
- **Lutte contre les espèces invasives**

Stratégie pour les zones humides

Axes

AXE 1 | AXE 2 | AXE 3 | AXE 4 | AXE 5

Améliorer les mécanismes de gouvernance et de coordination entre les politiques publiques affectant les zones humides

Objectif 2.1: **A l'échéance de 2024, performer les instances de gouvernance en matière de gestion des zones humides**

- **Comité National des zones humides**
- **Observatoire national des zones humides**

Objectif 2.2: **A l'échéance de 2024, inscrire les objectifs de gestion durable des zones humides dans les politiques et procédures sectorielles et des collectivités territoriales :**

- **Gestion des ressources en eau**
- **Agriculture**
- **Tourisme**
- **Urbanisme et aménagement territorial**
- **EIE**
- **Planification régionale et locale**
- **,,,**

Stratégie pour les zones humides

Axes

AXE 1 | AXE 2 | AXE 3 | AXE 4 | AXE 5

Promouvoir la valorisation économique durable des services écosystémiques des zones humides

Objectif 3.1: **Promouvoir l'intégration des actions de valorisation des services écosystémiques des zones humides dans les plans de gestion**

Objectif 3.2: **Promouvoir les plans de valorisation des zones humides, notamment celles classées sur la Liste de Ramsar, par le tourisme écologique**

Objectif 3.3: **Promouvoir les métiers verts et les savoir-faire locaux développés en liaison avec les zones humides**

- **Pêche et aquaculture**
- **Agriculture durable**

Stratégie pour les zones humides

Axes

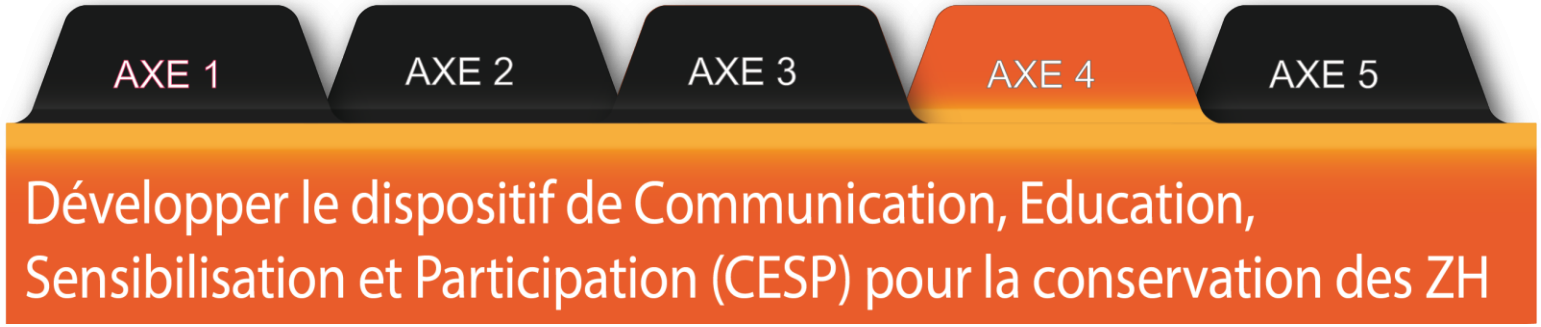

Objectif 4.1: **Mettre en place des instruments CESP adaptés à différents publics cibles**

Objectif 4.2: **Renforcer le réseau des centres d'information au niveau des Sites Ramsar**

Objectif 4.3: **Développer le partenariat public-ONG autour de la CESP en faveur des zones humides**

Objectif 4.4: **Développer le partenariat public-privé (PPP) en faveur des zones humides**

Objectif 4.5: **Développer le Label Ville (Label Ramsar) des zones humides**

Stratégie pour les zones humides

Axes

AXE 1 | AXE 2 | AXE 3 | AXE 4 | AXE 5

Développer les connaissances relatives aux zones humides et les mécanismes de leur partage

Objectif 5.1: **A l'échéance de 2024, Mettre à la disposition des unités de gestion de l'espace le savoir et le savoir-faire nécessaires à l'utilisation rationnelle des zones humides**

Objectif 5.2: **A l'échéance de 2024, Doter le pays d'un mécanisme national de développement et de partage de l'information sur les zones humides**

Objectif 5.3: **Intégrer de façon formelle les zones humides dans les formations d'Ingénierie et de Sciences sociales et de la Nature**

Objectif 5.4: **Promouvoir le développement de structures régionales de formation et de recherche**

Objectif 5.5: **Promouvoir les formations informelles en protection de la Nature au profit des acteurs de gestion des zones humides et de l'espace en général**

Contribution de la Stratégie à la mise en œuvre des Conventions et Accords internationaux au Maroc

RAMSAR

PLAN STRATEGIQUE 2016-2020

ESPECES MIGRATRICES (CMS)

PLAN STRATEGIQUE 2015-2023

INITIATIVE MEDWED

CADRE D'ACTION 2016-2030

DIVERSITE BIOLOGIQUE (CDB)

OBJECTIFS D'AICHI

LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION (CNUCD)

PLAN-CADRE STRATEGIQUE 2008-2018

Fort engagement politique du Maroc témoigne de sa prise de conscience de l'importance mondiale de sa biodiversité et de sa forte intention de la préserver.

MERCI